

racontées par l'abbé Vincent, curé de Vaise, dans le *Compte rendu de la députation envoyée à Rome*.

Par décret pontifical du 17 mars 1864, la déchéance de l'Église de Lyon fut proclamée. *Roma locuta est, causa finita est*. En bon chrétien, Morel de Voleine se soumit, comme les autres.

*L'ennui naquit un jour de l'uniformité*, a dit le bon Lafontaine. N'en serait-il pas de même pour l'indifférence religieuse, qui croît et embellit chaque jour, et dont on retrouve le prodrome dans ce dialogue de deux canuts, contemporains de ces entreprises d'unité et de centralisation romaine ?

« *Mais moi qui ne connois goutte aux mathématiques,  
Je garde ma prière et mes vieilles rubriques. —  
Garancin, t'es damné ! (4). — Allons, ma foi, tant pis !  
Viens t'en nous balader sur le cours des Tapis. »*

Morel de Voleine avait rassemblé, dans sa bibliothèque, une collection importante des divers opuscules enfantés par cette polémique. Les notes manuscrites, qui les complètent, sont précieuses pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon.

Une des œuvres les plus remarquables de Morel de

---

(4) Plus catholiques que le pape, les membres de quelques congrégations se laissèrent aller à anathématiser les membres du clergé paroissial qui, par tolérance, pratiquaient encore le rite lyonnais, déclaré *impur*. Les messes célébrées et les sacrements conférés, suivant l'antique usage, étaient, disait-on, entachés d'hérésie et frappés de nullité. Le R. P. de J\*\*\*, pour ne citer que lui, enseigna cette doctrine, dans des conférences et au cours de son catéchisme de persévérance. Quelques âmes pieuses en furent troublées.